

Le plan de transport de la SNCB sera modifié

BRUXELLES Le plan de transport de la SNCB dont la presse a fait état il y a quelques jours ne constitue qu'un projet et fera l'objet de modifications avant d'être soumis au gouvernement en vue d'être approuvé, a indiqué hier le ministre des Entreprises publiques, Jean-Pascal Labille (PS).

Le plan de transport sera soumis une première fois au conseil des ministres aujourd'hui mais celui-ci se limitera à en prendre acte en demandant à la SNCB de respecter un certain nombre de balises, dont le contrat de gestion liant l'Etat et la SNCB. Le contrat prévoit des obligations en termes de desserte des gares que la version actuelle du projet de plan de transport ne respecte pas, a expliqué le ministre Jean-Pascal Labille, interrogé à ce sujet au Sénat. Il demande également à la SNCB d'intégrer



Belga / B. Fahy

les remarques qu'elle recevra au cours des «roadshows» qu'elle organisera dans les différentes provinces du pays à l'attention des parlementaires, des députés provinciaux et des bourgmestres. Deux séances

auront aussi lieu avec les représentants du Comité consultatif des usagers. Le plan «ainsi modifié» sera soumis au conseil d'administration de la SNCB et au gouvernement. Les séances d'information s'achèveront au

mois d'avril. Le ministre espère donc que le plan pourra être avalisé avant la fin de la législature. «En tant que ministre de tutelle, je vous assure que ma volonté est que la SNCB continue à desservir tant qualitativement et quantitativement les différentes gares du pays», a ajouté M. Labille. Tel qu'il est paru dans la presse, le projet de plan prévoit de supprimer des petites liaisons dans des zones rurales. La ligne Mons-Quévy est visée. Les sénateurs ont exprimé leur inquiétude. «Il ne faut pas être devin pour comprendre que les victimes seront les navetteurs des communes rurales», a souligné Vanessa Matz (cdH). «Il semble que la SNCB ait oublié une bonne partie de sa mission de service public et de proximité», a dit quant à lui Richard Miller (MR). Le plan prévoit aussi la fin des trains IR, renommés IC ou omnibus selon que le train dessert plus ou moins d'arrêts. ■